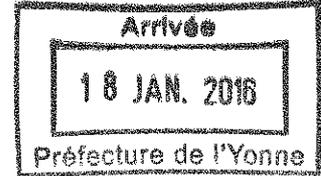


AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE DE L'YONNE

Décision Modificative Budgétaire n° 1

Délibération n° CA-2015-23



Date de convocation : 4 décembre 2015

Sous la présidence de Monsieur André VILLIERS, Président de l'Agence Technique Départementale de l'Yonne.

- Collège des Conseillers Départementaux

Présents :

- M. André VILLIERS, Président de l'A.T.D. 89
- M. Xavier COURTOIS, Conseiller Départemental d'Avallon
- Mme Michèle CROUZET, Conseillère Départementale de Thorigny sur Oreuse
- Mme Marie EVRARD, Conseillère Départementale de Migennes (Présente de 9h00 à 10h15)
- Mme Elisabeth FRASSETO, Conseillère Départementale de Villeneuve sur Yonne
- Mme Anne JÉRUSALEM, Conseillère Départementale du Tonnerrois
- M. William LEMAIRE, Conseiller Départemental de Charny
- M. Gérard ANDRÉ, Conseiller Départemental de Saint Florentin
- Mme Marie-Laure CAPITAIN, Conseillère Départementale de Saint Florentin
- M. Yves VECTEN, Conseiller Départemental de Vincelles

Excusés :

- M. Christophe BONNEFOND, Conseiller Départemental d'Auxerre 3
- M. François BOUCHER, Conseiller Départemental de Migennes
- M. Jean-Baptiste LEMOYNE, Conseiller Départemental du Gâtinais en Bourgogne
- Mme Françoise ROURE, Conseillère Départementale de Joigny
- Mme Isabelle JOAQUINA, Conseillère Départementale d'Auxerre 3
- Mme Malika OUNES, Conseillère Départementale d'Auxerre 2

- Collège des Communes et Etablissement Publics de Coopération Intercommunale

Présents :

- Mme Josiane BOUTIN, Maire de Chamoux
- Mme Dominique CHAPPUIT, Maire de Rosoy
- M. Michel COURTOIS, Président de la Communauté de Commune de l'Orée de Puisaye (Présent de 9h00 à 10h15)
- M. Jean-Claude DENOS, Maire de Courson les Carrières
- M. Jean-Claude LEMAIRE, représentant de la Communauté de Commune du Serein (Présent de 9h00 à 10h15)
- M. Roger PRIGNOT, Maire de Pourrain
- M. Philippe Gérard QUIRIN, Maire de Mailly le Château
- M. Gilles SACKPEY, Maire d'Etivey
- Mme Jeannine JOUBLIN, Maire de Mailly la Ville
- M. Alain LAGARENNE, Maire de Jaulges
- M. Pierre MARREC, Maire de Saint Agnan

Excusés :

- M. Dominique BOURREAU, Maire de Villeneuve la Guyard
- Mme Marie-Claude GARNAULT, Maire de Vaudeurs
- M. Gilles ABRY, Maire de Leugny
- M. Jean CONSEIL, Maire de Villemer

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° AG-2015-01 de l'Assemblée Générale Constitutive du 8 juillet 2015 approuvant les statuts de l'Agence Départementale,

Vu l'article 14 des statuts qui dispose que "le Conseil d'Administration règle, par ses délibérations, les affaires de l'Agence (...), il délibère notamment sur (...), le budget (...),

Considérant que les dépenses et les recettes du budget primitif voté le 8 juillet 2015 doivent être adaptées pour tenir compte d'une part de recettes supplémentaires et d'autre part de dépenses supplémentaires sur le chapitre 12 du budget, il convient d'ajuster les comptes suivants :

- sur la section de fonctionnement en recettes :

- Chapitre 70 article 705 : + 10 478 €
- Chapitre 74 article 7474 : + 9 096 €
- Chapitre 74 article 7475 : + 985 €
- soit un total de : + **20 559 €**

- sur la section de fonctionnement en dépenses :

- Chapitre 12 article 6215 : + 20 559 €
- soit un total de : + **20 559 €**

Le Conseil d'Administration
approuve, à l'unanimité, cette décision modificative budgétaire n° 1.

Le Président
de l'Agence Technique Départementale

A. Villien

- Transmis au représentant de l'Etat le :